



CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

**Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137^e session)
et du Comité financier (198^e session) (Rome, 6, 8 et 10 novembre 2023)**

Résumé

Dans le rapport de leur Réunion conjointe, le Comité du Programme et le Comité financier:

- 1) **adressent des recommandations spécifiques au Conseil afin qu'il prenne des décisions** sur: les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025 et
- 2) **portent l'attention du Conseil, pour approbation,** sur les conclusions concernant: la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau – progrès accomplis et besoins; la suite donnée au Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires; les informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies; le rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations formulées par les Comités lors de leur Réunion conjointe concernant:
 - a) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025;
- 2) **approuver** les conclusions émanant de la Réunion conjointe concernant:
 - a) la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau et les progrès accomplis et les besoins dans ce domaine;
 - b) la suite donnée au Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
 - c) les informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies;
 - d) le rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Adresse électronique: Jiani.Tian@fao.org

Questions liminaires

1. Le Conseil est saisi du présent rapport de la Réunion conjointe.
2. Outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), et M. Mina Rizk (Égypte), Président du Comité financier, étaient présents les représentants des membres suivants:

<p>S.E. M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine) M^{me} Emma Hatcher (Australie) S.E. M^{me} Carla Barroso Carneiro (Brésil)¹ M. Maarten de Groot (Canada) M. Bo Li (Chine)² M. Bienvenu Ntsouanva (Congo) M^{me} Berioska Morrison González (République dominicaine) M. Jujjavarapu Balaji (Inde) M. Sultan Alotaibi (Koweït) M. Shindo Mitsuaki (Japon)³ M. Abdul Rahman Bin Abdul Wahab (Malaisie) S.E. M. Miguel Jorge García Winder (Mexique) M. Abdellah Larhmaid (Maroc)</p>	<p>S.E. M. Marcel Beukeboom (Pays-Bas [Royaume des]) M^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande) M^{me} Fadia Aljamal (Oman) S.E. M^{me} Nosipho Nausca Jean Jezile (Afrique du Sud) M^{me} Sadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan) M^{me} Pernilla Ivarsson (Suède) S.E. M^{me} Krisztina Bende (Suisse) M. Christopher Mace (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) M^{me} Jacqueline Boniface Mbuya (République-Unie de Tanzanie) M. Rodney M. Hunter (États-Unis d'Amérique)</p>
---	---

3. Les participants à la Réunion conjointe ont remercié le Directeur général de sa déclaration très complète et se sont félicités de la manière dont il dirigeait l'Organisation en cette période absolument sans précédent.

I. Adoption de l'ordre du jour provisoire

4. Les participants à la Réunion conjointe ont adopté l'ordre du jour provisoire de la session.

II. Programme de travail et budget 2024-2025 – ajustements

5. Les participants à la Réunion conjointe:
- a) ont rappelé que la Conférence avait approuvé le montant du budget pour le Programme de travail 2024-2025, à savoir 1 021,7 millions d'USD (résolution 4/2023);
 - b) ont réservé un accueil favorable au document intitulé *Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements* (CL 174/3);
 - c) ont pris note du fait que, dans le cadre du PTB 2024-2025, 22,7 millions d'USD provenant du recouvrement de dépenses d'appui supplémentaires ont été réaffectés au renforcement de la programmation et de l'appui programmatique, de la gestion et du contrôle, ainsi que des services d'appui, y compris en ce qui concerne les fonctions d'enquête et de vérification, les évaluations, le financement et les ressources humaines;
 - d) ont rappelé combien il était important de financer les activités normatives et les statistiques fondées sur des données scientifiques et factuelles et se sont réjouis d'obtenir l'assurance que la FAO continuerait à tirer parti de son avantage comparatif en ce qui

¹ M. Arnaldo de Baena Fernandes a été désigné pour remplacer M^{me} Carla Barroso Carneiro pendant une partie de la session.

² M. Guo a été désigné pour remplacer M. Bo Li pendant une partie de la session.

³ M. Shindo Mitsuaki a été désigné pour remplacer M. Kuraya Yoshihiro jusqu'à la fin de son mandat en tant que représentant siégeant au Comité du Programme.

concerne l'établissement de normes fondées sur des données scientifiques et factuelles, notamment par l'intermédiaire du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de sa solution ePhyto, ainsi qu'en matière de biens publics mondiaux dans le domaine des données et des statistiques, tout en insistant sur la nécessité de protéger et de financer les mécanismes intergouvernementaux, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);

- e) ont souligné le rôle primordial des activités menées dans le cadre de l'approche «Une seule santé», qui jouent un rôle transversal à la FAO;
- f) se sont félicités des informations présentées au sujet des économies et des gains d'efficacité et ont recommandé que le Conseil demande un compte rendu annuel sur les économies et les gains d'efficacité qui ont été réalisés ou qui sont attendus;
- g) ont souligné qu'il importait de renforcer et d'étendre les partenariats et les alliances stratégiques, ont reconnu le rôle déterminant et utile de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et ont rappelé qu'il était important de renforcer les accords de partenariat à l'appui des domaines prioritaires du Programme (DPP);
- h) ont pris note du montant estimatif des ressources extrabudgétaires (*tableau 2*) et ont encouragé les membres à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du Cadre stratégique pour 2022-2031 et du PTB intégré;
- i) ont souligné combien il était important que la Direction et les membres poursuivent le dialogue au sujet de toutes les sources de financement compte tenu de toute la gamme des ressources financières et ont recommandé à la Direction de mettre au point une stratégie globale de financement de l'Organisation et de fournir régulièrement des informations actualisées aux membres, notamment par l'intermédiaire du Rapport sur l'exécution du Programme;
- j) ont pris note de la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes par chapitre du budget telle qu'elle figure au *tableau 1 du document CL 174/3 Corr.1*;
- k) ont encouragé la Direction à fournir des renseignements complémentaires sur les différentes options concernant le Bureau des jeunes et des femmes et leurs incidences budgétaires;
- l) ont pris note de la dotation en effectifs révisée, telle que présentée à la section III.B et à l'annexe 6;
- m) ont recommandé que le document soit examiné plus avant par le Conseil à sa 174^e session.

III. Mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau – progrès accomplis et besoins

- 6. Les participants à la Réunion conjointe:
 - a) ont salué les progrès accomplis par la FAO en matière de gestion intégrée des ressources en eau et ont accueilli avec satisfaction la participation de l'Organisation aux instances mondiales et les actions coordonnées qu'elle y a menées;
 - b) ont pris acte des besoins à satisfaire pour accélérer et étendre les interventions de la FAO dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'échelle mondiale au niveau local, tels qu'ils ont été recensés;
 - c) ont pris note des priorités de travail énumérées au paragraphe 34 du document de travail;
 - d) ont recommandé à la FAO de fournir aux organes directeurs des informations régulières sur les questions ayant trait à la gestion intégrée des ressources en eau au cours de l'exercice biennal 2024-2025, notamment sur les initiatives programmatiques, les ressources, les partenariats et la collaboration.

IV. Suite donnée au Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

7. Les participants à la Réunion conjointe:
- a) ont pris note du document et des informations détaillées qu'il contient sur la préparation et la réalisation du Bilan; et
 - b) ont jugé qu'il était nécessaire de tirer les enseignements du Bilan.

V. Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies

8. Les participants à la Réunion conjointe:
- a) ont réservé un accueil favorable au document CL 174/12, qui porte sur la collaboration de la FAO dans le cadre du système des Nations Unies, ont félicité l'Organisation pour les efforts qu'elle déploie actuellement dans ce domaine et l'ont encouragée à continuer à renforcer et à étendre sa collaboration au sein du système, compte tenu de l'importance fondamentale de la collaboration entre les organismes qui ont leur siège à Rome;
 - b) ont encouragé la FAO à améliorer encore sa collaboration dans le cadre du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la mise en œuvre du Cadre stratégique en tirant parti des mécanismes de financement conjoints, en élaborant des outils de politique générale pour faciliter l'intégration de l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires dans les principaux cadres des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national et en renforçant ses partenariats avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies;
 - c) ont dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les progrès, les défis et les incidences relatifs à la collaboration de la FAO avec d'autres entités du système des Nations Unies au service d'une transformation des systèmes agroalimentaires en accord avec le contexte, les priorités et les capacités nationales.

VI. Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels

9. Les participants à la Réunion conjointe:
- a) ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et se sont félicités de l'approche globale adoptée par la FAO et des réflexions menées actuellement par l'Organisation pour faire en sorte que sa culture interne favorise un environnement de travail transparent, responsable, inclusif, engagé, éthique et accordant une place centrale aux victimes, ainsi que des progrès réalisés s'agissant d'aligner les activités de la FAO avec les initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies et en matière de collaboration interorganisations;
 - b) ont encouragé la FAO à continuer à s'efforcer de réviser et de moderniser ses politiques en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, le harcèlement sexuel, la discrimination et l'abus de pouvoir, en veillant à être à l'écoute des victimes et à promouvoir une culture du respect dans tous les aspects de son travail;
 - c) ont souligné qu'il fallait veiller à ce que des mécanismes de plainte et de remontée de l'information sécurisés et confidentiels soient disponibles au niveau décentralisé et aisément accessibles à toute personne susceptible de porter plainte, y compris les personnes les plus exposées et celles qui se trouvent dans des situations d'urgence;

- d) ont encouragé la FAO à adopter une approche encore plus anticipatrice en matière de communication publique sur ses politiques et ses mécanismes de reddition de comptes, notamment en utilisant sa page d'accueil, les réseaux sociaux et les sites web des unités responsables.